

**ACQUISITION DE PARCELLES**  
**ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE AVENUE DES PEINTRES**

Monsieur Claude WADOUX, fait part au Conseil :

Pour répondre aux sollicitations de riverains, membres de l'Association Syndicale Libre sise avenue des Peintres, différents échanges avec les services de la Ville ont eu pour objet la rétrocession de deux emprises non bâties, au profit de la Ville.

La Société Vacherand, représentant de ladite Association Syndicale Libre a sollicité la rétrocession de ces parcelles, pour l'euro symbolique, au profit de la Commune.

Après instruction, par courrier en date du 25 Août 2022, la Commune a accueilli favorablement cette demande

Il est donc proposé au Conseil d'accepter le principe de la rétrocession à l'euro symbolique au profit de la Commune de Gravelines, des parcelles non bâties cadastrées AC n<sup>os</sup>172 et 185 appartenant à l'Association Syndicale Libre sise avenue des Peintres.

La Commission Extra-Municipale « Travaux, Aménagement et Accessibilité » a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal,

- Oui l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Approuve la rétrocession à l'euro symbolique au profit de la Commune de Gravelines, des parcelles cadastrées Section AC n<sup>os</sup>172 et 185, appartenant à l'Association Syndicale Libre, sises avenue des Peintres ;
- Sollicite l'exonération fiscale de l'opération au titre de l'Article 1042 du Code Général des Impôts, modifié par l'Article 21 de la Loi de Finances pour 1983 ;
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer l'acte de vente à intervenir en la forme notariée.
- **ADOpte A L'UNANIMITE.**

**FAIT ET DELIBERE A GRAVELINES, LE 18 NOVEMBRE 2022**  
**POUR EXTRAIT CONFORME,**  
**LE MAIRE,**

**Bertrand RINGOT**



Reçu en Sous-Préfecture le 22 NOV. 2022

Mis en ligne sur le site de la Ville le 22 NOV. 2022

Conseil Municipal convoqué le : 10 Novembre 2022

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

**SEANCE DU VENDREDI 18 NOVEMBRE 2022**

Président : Monsieur Bertrand RINGOT Maire  
Secrétaire : Madame Léanna VANDEWALLE Conseillère Municipale

**Etaient présents :**

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Monsieur Daniel WILMOT, Madame Marylène BEAUSSART, Monsieur Alain BOONEFAES, Madame Laurie VERSTRAET, Monsieur Raoul DEFRUIT, Adjoint au Maire.

Monsieur Julien VEYER, Monsieur Claude WADOUX, Monsieur Jean-Pierre HERBEZ, Monsieur Michel CANOEN, Madame Claudine BARBIER, Madame Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLLE, Madame Emmanuelle PERY, Madame Lise BLANCKAERT à partir de 18h40, Madame Christelle DENEUVILLE, Madame Nathalie RIOT, Madame Karine VANDERSTRAETEN, Madame Annabelle SALA, Madame Aurore DEVOS jusqu'à 19h15, Monsieur Julien GERAERT, Monsieur Modou FALL, Madame Léanna VANDEWALLE, Conseillers Municipaux.

**Absents Excusés :**

Monsieur Christian DEVOS, Adjoint au Maire, donne pouvoir à Madame VANDERSTRAETEN, Madame Marie-Madeleine DUBOIS, Adjointe au Maire, donne pouvoir à Monsieur WADOUX, Madame Valérie GENEVET, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame SALA, Madame Lise BLANCKAERT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame KERCKHOF, jusqu'à 18h40,

Monsieur Laurent NOTEBAERT, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur WILMOT, Madame Aurore DEVOS, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Monsieur DEFRUIT, à partir de 19h15,

Monsieur Cédric LIAGRE, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur BOONEFAES, Madame Maria ALVAREZ, Conseillère Municipale, Madame Christelle HENON, Conseillère Municipale, Madame Angélique FAVRESSE, Conseillère Municipale,

**Démissionnaires :**

Monsieur Sébastien HANNEDOUCHE, Conseiller Municipal.  
Monsieur Etienne DE LA MENSBRUGE, Conseiller Municipal.